

BUDGET ANNEXE
« MARCHE D'INTERÊT NATIONAL »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DE LA
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

EXERCICE 2022

TABLE DES MATIERES

1. Présentation générale de la décision modificative n°1	3
2. La section d'exploitation du budget annexe « marché d'intérêt national »	4
2.1 Les recettes d'exploitation de la Décision Modificative n°1	4
2.2 Les dépenses d'exploitation de la Décision Modificative n°1	5
3. La section d'investissement du budget annexe « marché d'intérêt national »	6
3.1 Les recettes d'investissement de la Décision Modificative n°1	6
3.2 Les dépenses d'investissement de la Décision Modificative n°1	6

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

La Décision Modificative n°1 du budget annexe « marché d'intérêt national » est un document budgétaire qui a pour objet de procéder à des ajustements des crédits votés tenant compte de l'évolution de la gestion depuis le vote du Budget Primitif. Concernant les six budgets annexes métropolitains (budgets annexes « marché d'intérêt national », « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI), « crématorium métropole », « ports ouest », « parkings métropole » et « réseaux de chaleur urbain Métropole »), seul le budget annexe relatif au marché d'intérêt national est ajusté par rapport aux crédits votés au budget primitif 2022.

Le recours à une Décision Modificative (DM) est nécessaire pour faire face aux besoins de crédits supplémentaires avec la conclusion du protocole transactionnel entre le Grand Port Maritime de Marseille et la Métropole relatif aux loyers et au dépôt de garantie dus par la Métropole en contrepartie de l'occupation d'une dépendance du domaine public maritime dénommée « complexe de Saumaty » pour l'aménagement et l'exploitation du port de pêche. Cette hausse de crédits est compensée par une hausse de 1,8 million d'euros de la participation du budget principal métropolitain.

2. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	BP 2021	BP 2022	DM1	Total après DM1	Variation en %
Recettes réelles	1 788 K€	2 854 K€	1 817 K€	4 671 K€	64%
Recettes de gestion courante	1 788 K€	2 854 K€	1 817 K€	4 671 K€	64%
013 - Atténuations de Charges					n/a
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			14 K€	14 K€	n/a
74 - Dotations et participations	1 788 K€	2 854 K€	1 803 K€	4 657 K€	63%
75 - Autres produits de gestion courante				0	n/a
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	0	n/a
77 - Produits exceptionnels				0	n/a
Recettes d'ordre	0	0	0	0	n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				0	n/a
Total recettes de fonctionnement	1 788 K€	2 854 K€	1 817 K€	4 671 K€	64%

Les recettes réelles d'exploitation sont réajustées à la hausse (+ 1 817 k€), elles sont constituées pour l'essentiel de la participation du budget principal métropolitain, pour le financement des dépenses nouvelles suite à la conclusion du protocole transactionnel. Pour l'exercice 2022, la participation du budget principal devrait s'élever à 4 657 K€.

2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	BP 2021	BP 2022	DM1	Total après DM1	Variation en %
Dépenses réelles	1 648 K€	2 707 K€	1 817 K€	4 524 K€	67%
Dépenses de gestion courante	1 648 K€	2 707 K€	1 500 K€	4 207 K€	55%
011 - Charges à caractère général	750 K€	1 250 K€	1 500 K€	2 750 K€	120%
012 - Charges de personnel et frais assimilés					n/a
014 - Atténuations de Produits					n/a
65 - Autres charges de gestion courante	898 K€	1 457 K€	0	1 457 K€	100%
Autres dépenses de fonctionnement	0	0	317 K€	317 K€	100%
66 - Charges financières					n/a
67 - Charges exceptionnelles			317 K€	317 K€	n/a
68 - provisions	0				n/a
Dépenses d'ordre	140 K€	147 K€	0	147 K€	0%
023 - Virement à la section d'investissement					n/a
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 K€	147 K€		147 K€	0%
Total dépenses de fonctionnement	1 788 K€	2 854 K€	1 817 K€	4 671 K€	64%

Les dépenses réelles d'exploitation sont augmentées pour permettre l'exécution financière du protocole transactionnel relatif à la redevance d'occupation du Site SAUMATY conclu entre la Métropole et le Grand Port Maritime de Marseille.

Les ajustements se décomposent de la manière suivante :

- + 1 500 k€ de dépenses liées aux arriérés de loyers couvrant la période du 1er septembre 2019 au 31 mai 2022 sur le chapitre 011 relatif aux charges à caractère général. Cette dépense due par la Métropole en contrepartie de l'occupation d'une dépendance du domaine public maritime dénommée « complexe de Saumaty » pour l'aménagement et l'exploitation du port de pêche, s'insère dans le cadre d'un protocole transactionnel ;
- + 317 k€, composés de + 300 k€ de charges liées aux pénalités de retard des redevances locatives et de + 17 k€ de régularisations conformément aux jugements SEAWORKS et SASU CARBONE, sur Le chapitre 67 relatif aux charges exceptionnelles.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

3.1 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	BP 2021	BP 2022	DM1	Total après DM1	Variation en %
Recettes réelles	0	0	146 K€	146 K€	n/a
Recettes d'équipement	0	0	146 K€	146 K€	n/a
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)					n/a
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)			146 K€	146 K€	n/a
Recettes financières	0	0	0	0	n/a
27 - Autres immobilisations financières				0	n/a
Recettes d'ordre	140 K€	152 K€	0	152 K€	0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0		0	n/a
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 K€	147 K€		147 K€	0%
041 - Opérations patrimoniales		5 K€		5 K€	0%
Total recettes d'investissement	140 K€	152 K€	146 K€	299 K€	96%

Une recette d'emprunt est inscrite à hauteur de 146 k€ afin d'assurer l'équilibre de la section de d'investissement.

3.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1

En K€	BP 2021	BP 2022	DM1	Total après DM1	Variation en %
Dépenses réelles	140 K€	147 K€	146 K€	294 K€	99%
Dépenses d'équipement	140 K€	147 K€	-5 K€	142 K€	-3%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)					
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)					
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	140 K€	147 K€	-5 K€	142 K€	-3%
Total des opérations d'équipement	140 K€	147 K€	-5 K€	142 K€	-3%
Dépenses financières	0	0	151 K€	151 K€	100%
16 - Emprunts et dettes assimilées			5 K€	5 K€	100%
27 - Autres immobilisations financières			146 K€	146 K€	n/a
Dépenses d'ordre	0	5 K€	0	5 K€	0%
040 - Opérations de transfert entre sections				0	n/a
041 - Opérations patrimoniales		5 K€		5 K€	n/a
Total dépenses d'investissement	140 K€	152 K€	146 K€	299 K€	96%

Les dépenses réelles d'investissements sont augmentées pour répondre aux inscriptions suivantes :

- +5 k€ sur la nature budgétaire 165 relative aux dépôts de garantie pour émettre deux nouveaux titres suite à leurs annulations relatives à des contentieux avec les sociétés SASU CARBONE et SEAWORKS, compensé par une baisse de -5 k€ sur les dépenses d'équipement ;
- +146 k€ sur la nature budgétaire 275 relative au dépôt et cautionnement versés est ajustée pour régler les crédits du dépôt de garantie liés au protocole transactionnel.